



Droit du travail intérim

Par PaulLouis

Bonjour, je souhaite lancer une entreprise se basant sur une application. Le concept est simple, à la manière d'un site de réservation comme booking ou tripadvisor, le but est de proposer des réductions aux touristes dans des campings en échange d'un travail de 8 heures au cours de la semaine : Entretien, organisation de tournoi, accueil etc...

Je souhaiterais connaître le statut d'entreprise nécessaire à une telle activité, y'a-t-il des problèmes de travail dissimulé par exemple comme on a pu le voir récemment avec deliveroo? Faut-il un statut d'agence d'intérim ?

Merci d'avance

Paul-Louis XXXXXX anonymisation